

ARRETE MUNICIPAL

N° 97-2026

3ième Meeting Auto Moto des Préalpes d'Azur

Certifié exécutoire
compte tenu de la
publication en
mairie le :

17/06/2026.

Le Maire,
Marc Malfatto



Le Maire de la Commune de GREOLIERES,

- Vu le Code Général des Collectivités Territoriales articles 2213-1 à 2213-6 relatifs aux pouvoirs de police conférés aux Maires en matière de circulation et de stationnement,
- Vu le Code de la Route,
- Vu le code de la voirie routière,
- Vu l'Arrêté n° 45-2023 portant délégation de fonction et de signature de Monsieur Constantin GIUGE 2^{er} adjoint, sur la sécurité,

Considérant que pour permettre à Car Azur Events d'organiser le 3ième Meeting Auto Moto des Préalpes d'Azur à la station de ski de Gréolières 1400, le Dimanche 05 Juillet 2026, et qu'il incombe à l'organisateur de prendre toutes les mesures propres à assurer le maintien du bon ordre, de la sécurité et de la régulation du stationnement,

ARRETE

ARTICLE 1 : Autorisation est accordée à Car Azur Events d'organiser le 3eme Meeting Auto Moto des Préalpes d'Azur à Gréolières 1400, le **Dimanche 05 Juillet de 09 heures à 17 heures.**

ARTICLE 2 : Les voies suivantes seront fermées à la circulation :

- Traverse du Cheiron (cf. plan)
- Parking du Midi
- Esplanade de Tornaco

Une partie de la traverse du Cheiron (coté piste) sera réservée pour la clientèle de la luge 4 saisons (cf. plan en jaune)

ARTICLE 3 : Les différents panneaux de signalisation seront posés par les organisateurs du 3ieme Meeting Auto Moto des Préalpes d'Azur.

ARTICLE 4 : Monsieur le Commandant de la Brigade de Gendarmerie de SERANON, et l'adjoint délégué sont chargés chacun en ce qui le concerne de l'exécution du présent arrêté, qui sera affiché et publié dans les conditions habituelles.

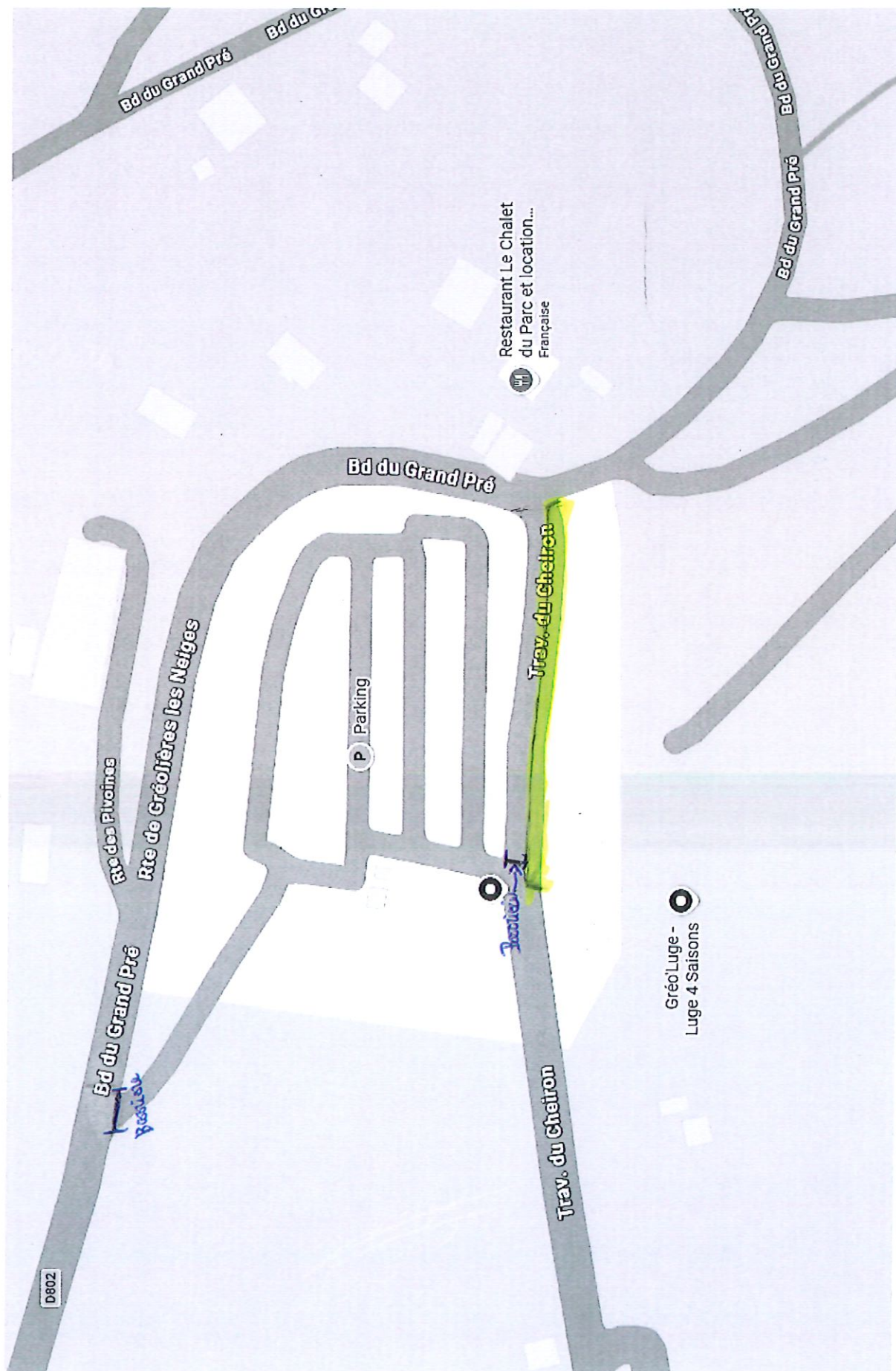
ARTICLE 5 : Ampliation du présent arrêté sera transmise à :

- Mr le Commandant de Brigade de Gendarmerie de Séranon
- Car Azur Events

Fait à Gréolières, le 16 juin 2026.

Pour le Maire,
L'adjoint délégué
Constantin GIUGE





Passer réservée pour la clientèle de la luge.